



Compte-rendu sommaire de la réunion du Conseil de la Communauté de Communes de Nozay

MERCREDI 30 JANVIER 2019 A 19h00
SALLE CHRISTIAN DE GRANDMAISON A NOZAY

L'an deux mille dix-neuf, le 30 janvier à 19 heures, le Conseil communautaire légalement convoqué s'est réuni en séance publique, sous la présidence de Madame Claire THEVENIAU, Présidente de la Communauté de communes de Nozay.

Présents : M. Jean-Pierre POSSOZ, M. Thierry ROGER, Mme Cécile CADOREL, Mme Monique JAMIN, Mme Anita LEPAGE, M. Nicolas BODINEAU, M. Jean-Claude PROVOST, M. Christian ORHAN, Mme Brigitte BOURSEAU, Mme Françoise JORAT, M. Gilles CALO, Mme Claire THEVENIAU, M. Bernard GUILLARD, Mme Jocelyne POULIN, M. Jean-Claude RAUX, M. Pascal BOCQUEL, Mme Charlotte GUERLAIS, Mme Martine LEBRETON-LORENT, M. Christophe THOMAS, M. René BOURRIGAUD, M. Philippe RENAUD, Mme Chantal CHASLES, Mme Marie-Chantal GAUTIER, Mme Céline GÉRARD, Mme Jacqueline SEGALIN.

Absents représentés : Mme Marylise FAUVET (représentée par M. Jean-Pierre POSSOZ), M. Jacques PRIOUX (représenté par M. Jean-Claude PROVOST), M. Bernard SANSOUCY (représenté par Mme Claire THEVENIAU), M. Jean-Paul DAVID (représenté par Mme Marie-Chantal GAUTIER).

Secrétaire de séance : Mme Cécile CADOREL

I. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

1. LAD-SPL : OUVERTURE DU CAPITAL ET MODIFICATION DE LA COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil d'administration de LAD-SPL a décidé d'ouvrir son capital aux communes et groupements de collectivités, autres que les EPCI. Il souhaite donc proposer la cession d'un nombre global de 600 actions sur les 2 878 qu'il détient. Chaque commune ou groupement de collectivités autres que les 17 EPCI déjà actionnaires ont ainsi la possibilité d'acquérir 3 actions à 100 €. Pour permettre une représentation des communes et desdits groupements au sein du Conseil d'administration, il importe corrélativement de ramener le nombre de sièges d'administrateurs détenus par le Département de 8 à 7 et d'affecter ainsi le siège d'administrateur libéré à l'Assemblée spéciale regroupant les collectivités actionnaires ne bénéficiant pas d'une représentation directe au sein du Conseil d'administration.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire approuve, à l'unanimité, par 29 voix pour sur 29 suffrages exprimés, l'entrée au capital de LAD-SPL des communes et des groupements de collectivités territoriales de Loire-Atlantique (autres que les EPCI) sous la forme d'une cession par le Département auprès de chaque nouvel actionnaire de trois actions à la valeur nominale de 100 € par action, et la nouvelle composition du Conseil d'administration ramenant le nombre d'administrateurs attribués au Département de 8 à 7 et emportant la création au sein de l'Assemblée spéciale d'un nouveau siège de représentant commun réservé à l'un des représentants des communes ou groupement de collectivités territoriales autres que les EPCI.

II. ENVIRONNEMENT- DEVELOPPEMENT DURABLE

2. CIT'ERGIE : CHOIX DU CONSEILLER ET DEMANDE DE PARTICIPATION FINANCIÈRE AUPRÈS DE L'ADEME

La Communauté de communes a lancé le 9 novembre 2018, une consultation visant à recruter, pour 4 ans, un conseiller Cit'Ergie.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à l'unanimité, par 29 voix pour sur 29 suffrages exprimés, d'attribuer le marché de recrutement d'un conseiller Cit'ergie dans le cadre d'une première démarche, à la société COSTRATEN pour un montant de 18 925 € HT et autorise Madame la Présidente à signer le marché correspondant ainsi que tout document se rapportant à cette décision.

3. DÉFI FAMILLE À ÉNERGIE POSITIVE : AVENANT 1 À LA CONVENTION DE PARTENARIAT 2018-2019

Par délibération du 24 octobre 2018, le Conseil communautaire a approuvé le principe d'intégrer le territoire de la CCN dans le défi Famille à Énergie Positive contribuant ainsi à sensibiliser la population au développement durable et à la maîtrise des consommations d'énergie. Initialement, quatre EPCI avaient décidé de s'engager dans cette initiative : la CCRB, la CCCD, CCEG et CCN.

Néanmoins la CCRB, signataire de la convention de partenariat a fait savoir à ses partenaires qu'elle ne souhaitait finalement plus intégrer ce dispositif. Parallèlement, l'appel à participation auprès de la population a eu un succès plus consé-

quent qu'envisagé puisque 105 familles font aujourd'hui partie du défi, réparties en 14 équipes. Ces deux éléments nécessitent la signature d'un avenant à la convention initiale puisque le plan de financement global doit être réévalué. Ainsi, la participation supplémentaire de la CCN s'élève à 1 000 € portant la participation globale à 4 000 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire approuve à l'unanimité, par 29 voix pour sur 29 suffrages exprimés, le principe de porter le montant de la participation de la CCN au dispositif à 4 000 €, au lieu des 3 000 € prévus initialement.

III. DÉVELOPPEMENT ECONOMIQUE

4. CONTRAT DE RÉSERVATION D'UN TERRAIN POUR LA SOCIÉTÉ INNOPROTEA

La société INNOPROTEA FRANCE est spécialisée dans l'élevage d'insectes à destination de l'alimentation humaine. Dans le cadre de son développement, elle travaille sur le dimensionnement et la budgétisation d'une unité d'élevage et de production. La société est donc à la recherche d'un foncier en vue de la construction de cette unité.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire approuve à l'unanimité, par 29 voix pour sur 29 suffrages exprimés, le principe de la réservation au profit de la société INNOPROTEA, d'une surface de 6 000 m² située sur le Parc d'activités de l'Oseraye à Puceul et constituée d'une partie de la parcelle ZV 206 et d'une partie de la parcelle ZV 207 pour une durée de 18 mois.

IV. AMÉNAGEMENT - HABITAT

5. GARANTIE D'EMPRUNT AUPRÈS DE LAD-SELA

Ce point sera débattu au prochain conseil communautaire.

V. SERVICES A LA PERSONNE

6. MODIFICATION DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR DES MULTI-ACCUEILS

Une mise à jour doit être effectuée afin de prendre en compte de nouveaux éléments contextuels notamment :

- obligation de revoir des termes du contrat d'accueil passé avec les familles : les familles doivent pouvoir rectifier les termes du contrat d'accueil plus d'une fois par an.
- obligation d'ajustement du tarif horaire suite aux modifications des situations individuelles de manière rétroactive : la tarification horaire pour chacune des familles doit être ajustée à la date du changement réel et non à la date de la communication par la famille, obligeant à modifier de façon rétroactive le montant horaire.
- actualisation du tarif fixe à 1,22 € par heure.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire approuve à l'unanimité, par 29 voix pour sur 29 suffrages exprimés, les modifications apportées au règlement de fonctionnement des Établissements d'Accueil des Jeunes Enfants communautaires et le nouveau règlement actualisé.

VI. COMMANDE PUBLIQUE

7. ATTRIBUTION DU LOT 2B DU MARCHÉ DE RÉHABILITATION DE LA DÉCHÈTERIE DE L'OSERAYE

La Communauté de Communes a lancé une consultation visant à recruter des entreprises de travaux pour la réhabilitation de la déchetterie de l'Oseraye. Le marché était décomposé en 6 lots. Lors du conseil communautaire du 28 novembre 2018, il avait été décidé de déclarer infructueux le lot 2b car aucune offre n'avait été reçue.

Par conséquent, une nouvelle consultation, visant à recruter une entreprise pour le lot 2b a été lancée en procédure négociée sans publicité.

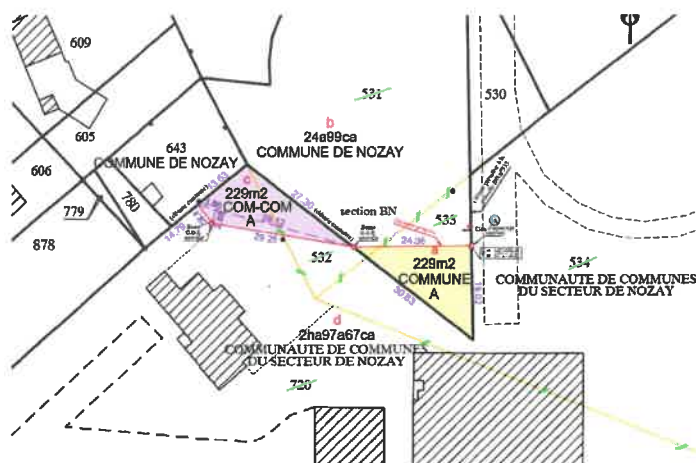
Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à l'unanimité, par 29 voix pour sur 29 suffrages exprimés, d'attribuer le lot 2b – Menuiseries extérieures et intérieures - métallerie - doublages - cloisons - faux plafonds - isolation - revêtements de sol - faïence - peinture - revêtements muraux du marché de réhabilitation de la déchetterie de l'Oseraye, à l'entreprise GOURMELON pour un montant de 49 000.00 € HT, soit 58 800.00€ TTC,

VII. FONCIER

8. ÉCHANGE PARCELLAIRE ENTRE LA COMMUNE DE NOZAY ET LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

La Commune de Nozay a sollicité la Communauté de communes au sujet des parcelles limitrophes de la piscine Les Bassins de la Chesnaie et du groupe scolaire de la Pierre Bleue. Afin de rendre cohérente la délimitation parcellaire de l'école de la Pierre bleue et de sécuriser la cour de récréation, la commune de Nozay souhaite procéder à un échange de parcelles en conservant les mêmes surfaces.

Après passage d'un géomètre, la proposition d'échange est la suivante :



Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire accepte à l'unanimité, par 29 voix pour sur 29 suffrages exprimés, qu'un échange de terrains équivalents de 229 m² (une partie parcelles BN n°531 et 533 avec une partie des parcelles BN n°532, 534 et 720) à titre gratuit, soit opéré entre la Commune de Nozay et la Communauté de communes de Nozay, afin de sécuriser la cour de récréation du groupe scolaire de la Pierre bleue et de rendre cohérente sa délimitation, et précise que les frais d'actes sont pris en charge par la Commune de Nozay.

VIII. FINANCES – PROSPECTIVE- CONTRACTUALISATION

8. SOLLICITATION DES CRÉDITS DETR

L'appel à projets « Dotations d'Équipement des Territoires Ruraux » (DETR) 2019 a été lancé. Aussi, compte tenu que le projet de déchetterie est au stade de l'attribution des marchés de travaux, et que le commencement du chantier est calé en mars 2019, il est proposé au Conseil de solliciter une nouvelle aide financière, pour cette opération, au titre de la D.E.T.R. 2019 – Catégorie 1 Bâtiments publics.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à l'unanimité, par 29 voix pour sur 29 suffrages exprimés, de confirmer l'engagement de l'opération de réhabilitation de la déchetterie communautaire de l'Oseraye, de solliciter l'aide de l'Etat au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux 2019, à hauteur de 285 000 €, soit 28,5 % du montant plafond des dépenses subventionnables de 1 000 000 € HT, et d'arrêter le plan de financement tel que ci-après :

DEPENSES		RECETTES		
Libellé	Montant HT	Libellé	%	Montant
Etudes (thermique, perméabilité, sol, ...)	20 000,00 €	ADEME	12	160 000,00 €
Géomètre	2 000,00 €	ETAT-DSIL2018	8	100 000,00 €
Travaux	1 158 500,00 €	ETAT-DETR 2019	22	285 000,00 €
Maîtrise d'œuvre	57 000,00 €	REGION CTR 2017-2020	25	325 000,00 €
Contrôleur technique	5 500,00 €	Autofinancement	33	422 755,00 €
CSPS	4 000,00 €			
Assurances	6 000,00 €			
Frais annexes (AAPC, signalétique, ...)	3 000,00 €			
Branchements, extincteurs	2 000,00 €			
Seuil de tolérance phase travaux (2%)	23 170,00 €			
Aléas (1%)	11 585,00 €			
TOTAL TRAVAUX	1 292 755,00 €	TOTAL	100%	1 292 755,00 €

9. SOLLICITATION DES CRÉDITS DSIL

Il est proposé aux membres du Conseil de présenter un dossier de demande de soutien au titre de la DSIL 2019 pour les deux projets suivants :

- 1) Rénovation des vestiaires du gymnase du Pré St Pierre.

Il s'agit d'engager des travaux contribuant à la diminution de la consommation énergétique et à l'amélioration de l'accessibilité, selon le plan de financement suivant :

DÉPENSES			RECETTES		
Libellé	Montant HT	Montant TTC	Libellé	%	Montant HT
TRAVAUX	82 000,00 €	98 400,00 €	REGION-CTR 2017-2020	31	25 000,00 €
			ETAT-DSIL 2019	49	40 500,00 €
			AUTOFINANCEMENT	20	16 500,00 €
TOTAL TRAVAUX	82 000,00 €	98 400,00 €	TOTAL	100 %	82 000,00 €

2) Réseau des parcours Santé : construction de 7 parcours Santé.

Il s'agit d'engager des travaux de construction de 7 parcours Santé conformément aux objectifs inscrits dans le contrat de ruralité et dans la continuité de l'action de mise en place d'un city-stades par commune.

Le plan de financement pour ce projet est le suivant :

DEPENSES			RECETTES		
Libellé	Montant HT	Montant TTC	Libellé	%	Montant HT
MATERIEL	59 500,00 €	71 400,00 €	REGION-CTR 2017-2020	31	25 000,00 €
POSE	22 400,00 €	26 880,00 €	ETAT-DSIL 2019	49	40 500,00 €
			AUTOFINANCEMENT	20	16 400,00 €
TOTAL TRAVAUX	81 900,00 €	98 280,00 €	TOTAL	100 %	81 900,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à l'unanimité, par 28 voix pour sur 28 suffrages exprimés (une abstention, Monique JAMIN) de solliciter au titre du soutien de l'État à l'investissement public local, une aide financière pour l'opération de Rénovation des vestiaires du gymnase du Pré St Pierre à Nozay d'un montant de 40 500 €, et auprès de la Région une aide financière de 25 000 € en faveur de cette même opération, dans le cadre du CTR, et de solliciter au titre du soutien de l'État à l'investissement public local, une aide financière pour l'opération de Réseau des parcours Santé, avec un parcours par commune, d'un montant de 40 500 €, et auprès de la Région une aide financière de 25 000 € en faveur de cette même opération, dans le cadre du CTR.

11. Demande d'avance sur subvention

Pour rappel, le Conseil communautaire a accordé lors de sa séance du 19 décembre 2018 une avance équivalant au quart de la subvention totale versée l'année précédente aux accueils de loisirs, soit :

- Accueil de loisirs « Mine de Rien » : 6 000 €
- Accueil de loisirs « Les Copains d'Abord » : 25 800 €
- Association LaMano : 65 400 €

Les accueils de loisirs « Mine de Rien » et « Les Copains d'Abord » sollicitent un complément à cette avance de subvention, respectivement de 6 000 € et 19 200 € pour atteindre 12 000 € et 45 000 €.

En effet, l'ouverture les mercredis, crée un besoin de trésorerie nouveau, avec des salaires à l'année.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à l'unanimité, par 29 voix pour sur 29 suffrages exprimés, d'attribuer un complément de 6 000 € à l'avance sur subventions 2019 accordée à l'ASLH « Mine de Rien », portant l'avance de subvention à 12 000 € et d'attribuer un complément de 19 200 € à l'avance sur subventions 2019 accordée à l'ASLH « Les Copains d'Abord », portant l'avance de subvention à 45 000 €.

Informations diverses

Conseil communautaire le 27 février 2019, à 19h

A Nozay, le 1^{er}/02/2019

La Présidente,

Claire THEVENIAU